



Fédération **F**rançaise de **B**oxe
Commission Nationale de **B**oxe Amateur



Championnat de France Amateur Juniors 2009



**CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR
JUNIORS HOMMES
2009**

REGLEMENT

édition officielle
du 1^{er} septembre 2008

Off01 Régl CFA JH 2009

SOMMAIRE

**LE CALENDRIER ET LE DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT
DE FRANCE AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009** **page 3**

LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX FRAIS DES CLUBS **page 5**

**LES REGLES SPORTIVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE
AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009** **page 7**

**LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT
DE FRANCE AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009** **page 11**

LE CALENDRIER ET LE DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009

JUNIORS HOMMES nés en 1991 et 1992

CALENDRIER DE LA COMPETITION

→ Championnats régionaux juniors
entre le 1^{er} novembre 2008 et le 11 janvier
2009

→ Rencontres interrégionales amateurs
cadets et juniors
du 17 janvier au 15 mars 2009

→ Engagements individuels au
Championnat de France juniors
avant le 16 mars 2009 à 12h00

→ Championnat de France Amateur
juniors hommes (1/8, 1/4 et 1/2 finales)
du 10 au 13 avril 2009

→ Championnat de France Amateur
juniors hommes (Finale) le 25 ou 26
avril 2009



CALENDRIER DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
DECEMBRE 2008	CHAMPIONNATS REGIONAUX CADETS et JUNIORS																															
JANVIER 2009	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	CHAMPIONNATS REGIONAUX CADETS et JUNIORS											RENCONTRES INTERREGIONALES CADETS et JUNIORS																				
FEVRIER 2009	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				
	RENCONTRES INTERREGIONALES CADETS et JUNIORS																															
MARS 2009	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	RENCONTRES INTERREGIONALES CADETS et JUNIORS																															
AVRIL 2009	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
												CFA JH 1/8e, 1/4 et 1/2 F															CFA JH Finale					

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1°) Les engagements individuels des boxeurs au Championnat de France Amateur juniors hommes 2009

a) Les engagements individuels sont réalisés par les comités régionaux à l'aide du dossier fédéral d'engagement. Les bulletins individuels d'engagement signés par chaque boxeur et par chaque président de club et par le président du comité régional sont obligatoirement joints au dossier.

b) Les dossiers d'engagement au Championnat de France Amateur juniors hommes envoyés par les comités régionaux doivent arriver à la FFB **AVANT le 16 mars 2009 à 12h00**.

c) Les comités régionaux ne peuvent engager que des boxeurs :

- **nés en 1991 et 1992**,
- **de nationalité française¹**,
- **ayant 5 combats minimum** à leur palmarès au 15 mars 2009,
- **ayant été engagé** au championnat régional et **n'ayant pas été forfait** pour quel que motif que ce soit.

d) Lorsqu'ils engagent plusieurs boxeurs dans une catégorie de poids (4 boxeurs au maximum), les comités régionaux les présentent suivant un ordre préférentiel (de 1 à 4).

2°) La sélection et le classement des boxeurs

Les boxeurs sont sélectionnés (16 boxeurs sélectionnés au maximum par catégorie de poids) et classés par la Commission nationale de boxe amateur.

Pour chaque catégorie de poids, quatre boxeurs sont classés (n°1, n°2, n°3 et n°4) et placés sur les tableaux de compétition. Le placement des autres boxeurs est déterminé par tirage au sort la veille du début de la compétition sur le site de compétition.

3°) Les critères de sélection et de classement pour le Championnat de France juniors hommes

La sélection et le classement des boxeurs sont effectués selon les critères suivants :

- *ordre de proposition d'engagement présenté par le comité régional sur le dossier d'engagement²*,
- *résultats obtenus au cours des rencontres interrégionales cadets et juniors 2009 et au cours des compétitions nationales amateurs 2008 (cadets ou juniors)*,
- *analyse du palmarès : nombre de points, nombre de combats, nombre de victoires, niveau et diversité des adversaires rencontrés.*

4°) Le déroulement de la compétition

La compétition se déroule selon le principe de l'élimination directe et définitive. Elle respecte le calendrier officiel établi par la FFB et le tableau de compétition présenté à la règle 12.

¹ Si un boxeur a acquis récemment la nationalité française, le comité régional doit faire la demande de rectification et fournir les pièces justificatives aux services administratifs de la FFB, dans le cas contraire, la proposition d'engagement ne sera pas étudiée par la commission.

² Lorsqu'un boxeur engagé par le comité régional n'est pas sélectionné par la commission, les boxeurs qui le suivent éventuellement dans l'ordre de présentation des candidatures ne sont automatiquement pas sélectionnés.

LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX FRAIS DES CLUBS

La participation de la Fédération française de boxe aux frais de déplacement et de séjour constitue une compensation aux frais incombant aux clubs et comités et non une totale prise en charge. Les clubs qui inscrivent des boxeurs au Championnat de France Amateur juniors 2009 doivent prévoir un budget couvrant tout ou partie des frais de déplacement et de séjour pour participer à ces compétitions.

Pour le Championnat de France Amateur juniors 2009, la participation fédérale aux frais de déplacement et de séjour est la suivante.

Phase 1 de la compétition (1/8^e, 1/4 et demi-finales)

- une compensation aux frais de déplacement est versée aux comités régionaux par la Fédération française de boxe sur la base suivante :
 - o ***0,22 € par km et par groupe de 3 boxeurs sélectionnés du comité régional,***
 - o ***la distance parcourue est calculée à partir du siège du comité régional jusqu'au lieu de la compétition*** (distances kilométriques déterminées d'après le site « michelin .fr »),
- les frais de séjour sur le lieu de compétition (hébergement et alimentation) sont pris en charge par la Fédération française de boxe pour les boxeurs sélectionnés et les entraîneurs désignés par le comité régional,
- les frais de déplacement ne sont pas pris en charge pour les boxeurs ayant déclaré forfait.

L'hébergement d'un entraîneur par groupe de un à trois boxeurs sélectionnés du comité régional est pris en charge par la FFB. Le Président de chaque comité régional est chargé :

- de désigner à la FFB l'entraîneur responsable de l'équipe du comité régional,
- de désigner à la FFB les entraîneurs pris en charge,
- d'informer les clubs, des entraîneurs qui sont effectivement pris en charge par la FFB.

Les autres entraîneurs ou accompagnateurs du comité régional ne seront pas pris en charge par la FFB et ne pourront être hébergés sur le centre de compétition que s'il reste des places disponibles après l'hébergement des équipes des comités régionaux.

<i>Nombre d'entraîneurs pris en charge par comité régional en fonction du nombre de boxeurs sélectionnés pour la phase 1 du CFA juniors hommes 2009</i>			
<i>1 boxeur sélectionné</i>	1 entraîneur	<i>7 boxeurs sélectionnés</i>	3 entraîneurs
<i>2 boxeurs sélectionnés</i>	1 entraîneur	<i>8 boxeurs sélectionnés</i>	3 entraîneurs
<i>3 boxeurs sélectionnés</i>	1 entraîneur	<i>9 boxeurs sélectionnés</i>	3 entraîneurs
<i>4 boxeurs sélectionnés</i>	2 entraîneurs	<i>10 boxeurs sélectionnés</i>	4 entraîneurs
<i>5 boxeurs sélectionnés</i>	2 entraîneurs	<i>11 boxeurs sélectionnés</i>	4 entraîneurs
<i>6 boxeurs sélectionnés</i>	2 entraîneurs	<i>12 boxeurs sélectionnés</i>	4 entraîneurs

Phase 2 de la compétition (finale)

La participation fédérale aux frais de déplacement et de séjour est déterminée par le barème ci-dessous qui prend en compte le nombre de personnes convoquées du même club et le nombre de kilomètres parcourus au cours du trajet aller (distances kilométriques déterminées d'après le site « michelin.fr »).

TRANCHES en fonction des kilomètres du TRAJET ALLER			2 PERSONNES €/km aller	3 PERSONNES €/km aller	4 PERSONNES €/km aller	5 PERSONNES €/km aller
0	à	50	1,68	1,98	2,92	3,22
51	à	100	1,06	1,21	1,68	1,83
101	à	150	0,85	0,95	1,27	1,37
151	à	200	0,97	1,08	1,34	1,45
201	à	250	0,86	0,95	1,16	1,24
251	à	300	1,15	1,29	1,53	1,67
301	à	350	1,05	1,17	1,38	1,50
351	à	400	0,97	1,08	1,26	1,37
401	à	450	0,91	1,00	1,17	1,26
451	à	500	0,86	0,95	1,10	1,18
501	à	550	0,83	0,90	1,04	1,11
551	à	600	0,84	0,94	1,09	1,18
601	à	650	0,81	0,90	1,04	1,12
651	à	700	0,79	0,87	0,99	1,08
701	à	750	0,76	0,84	0,96	1,03
751	à	800	0,74	0,81	0,93	1,00
801	à	850	0,72	0,79	0,90	0,96
851	à	900	0,71	0,77	0,87	0,93
901	à	950	0,73	0,75	0,91	0,99
951	à	1000	0,71	0,78	0,89	0,96
1001	à	1050	0,70	0,77	0,87	0,94
1051	à	1100	0,69	0,75	0,85	0,91
1101	à	1150	0,68	0,74	0,83	0,89
1151	à	1200	0,67	0,73	0,81	0,87
1201	à	1250	0,66	0,72	0,80	0,86
1251	à	1300	0,65	0,70	0,78	0,84
1301	à	1350	0,64	0,69	0,77	0,83
1351	à	1400	0,63	0,69	0,76	0,81
1401	à	1450	0,63	0,68	0,75	0,80
1451	à	1500	0,62	0,67	0,74	0,79

LES REGLES SPORTIVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009

Sur le lieu de compétition, le représentant officiel de la fédération est le superviseur fédéral. Il peut prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Le code sportif de la boxe amateur en vigueur au 1^{er} septembre 2008 s'applique totalement au Championnat de France Amateur juniors hommes 2009.

Les points qui suivent sont spécifiques à la compétition ou constituent un rappel de certaines règles importantes du code sportif.

Règle 1 - Deux frères ne peuvent pas être engagés dans la même catégorie de poids.

Règle 2 - Les pesées et les visites médicales

Les pesées se font par rapport aux limites des catégories de poids officielles, aucune tolérance de poids n'est admise. Les pesées officielles et la visite médicale s'effectuent de 7h00 à 9h00 pour la phase 1 (1/8^e, 1/4 et demi-finales) et de 8h00 à 9h00 pour la phase 2 (finale). Il n'y a qu'une seule pesée officielle et qu'une seule visite médicale pour chaque journée de compétition. Les boxeurs sont pesés et passent une visite médicale chaque jour de compétition.

La pesée des boxeurs se fait obligatoirement en slip ou en caleçon.

Règle 3 - Les catégories de poids

CATEGORIES DE POIDS JUNIORS HOMMES			
<i>48 kg</i>	<i>57 kg</i>	<i>69 kg</i>	<i>91 kg</i>
<i>51 kg</i>	<i>60 kg</i>	<i>75 kg</i>	<i>+ 91 kg</i>
<i>54 kg</i>	<i>64 kg</i>	<i>81 kg</i>	

Règle 4 - Les horaires de compétition

Les heures de début de chaque programme sont arrêtées par la FFB. Sur place, l'ordre des combats ne peut être modifié que par le Superviseur fédéral en cas de nécessité. Aucun combat ne peut se dérouler après 22h30.

Règle 5 - La durée des combats

- juniors hommes : 4 x 2 minutes

Règle 6 - Le jugement et l'arbitrage des combats

Un système de jugement électronique est mis en place pour le Championnat de France Amateur juniors, mais le jugement des combats peut être réalisé avec des boîtiers individuels ou avec des bulletins en cas de nécessité. Les juges et arbitres de chaque programme de compétition sont désignés par le Président de la commission nationale des officiels.

Règle 7 - Le matériel individuel et la tenue

La tenue des boxeurs doit être conforme au code sportif de la FFB, en particulier :

- Les gants sont de 10 onces pour toutes les catégories de poids. Un lot de matériel agréé (gants et casques) est fourni par la FFB pour chaque phase du Championnat de France Amateur juniors hommes.
- Les bandages sont obligatoires : de type Velpeau n'excédant pas 2,5 m de long et 5 cm de large. Aucun autre type de bandage n'est autorisé. Les bandages sont systématiquement vérifiés en fin de combat et en cas de bandages non réglementaires, l'arbitre peut disqualifier le boxeur. Les bandages peuvent être croisés et passés entre les doigts.
- Les casques sont personnels, ils doivent obligatoirement être de la couleur du coin affecté au boxeur. Ils doivent être agréés par le Chef du jury de la compétition (mentonnière et protège-pommettes interdits). La FFB tient 6 casques à disposition des boxeurs (3 rouges et 3 bleus de tailles différentes).
- Les maillots sont sans manches et sont rentrés dans le short (ceinture du short visible).
- Le short ne doit pas descendre au-dessous des genoux.
- La barbe est interdite et les boxeurs doivent se présenter rasés à la visite médicale.
- Le port de « bijoux de piercing » est interdit sur toute partie du corps (langue, nombril, oreilles...).
- Les cheveux longs doivent être placés sous le casque et peuvent être maintenus par un foulard ou un bandana. Les épingles à cheveux sont interdites.

Règle 8 - La tenue des entraîneurs

Pour accéder au coin du ring, les entraîneurs doivent obligatoirement porter une tenue sportive. Ils doivent être licenciés FFB pour la saison en cours et être diplômés.

Règle 9 - Les repêchages

Seul le dernier boxeur battu par un boxeur qualifié pour le tour suivant peut le remplacer en cas de forfait.

Règle 10 – Points au palmarès des boxeurs

Conformément à la règle 6 du code sportif, au cours du Championnat de France Amateur juniors hommes, les points sont attribués ou retirés au palmarès des boxeurs en fonction du barème suivant.

Barème d'attribution ou de retrait des points au palmarès des boxeurs en fonction des résultats obtenus au Championnat de France Amateur juniors	Nombre de points attribués ou déduits
victoire par WO en Championnat de France Amateur	1 point
victoire en Championnat de France Amateur	3 points
défaite par disqualification en Championnat de France Amateur	- 2 points

Règle 11 - Les forfaits et les sanctions pour forfait

Après une défaite par forfait et quel qu'en soit la raison (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portées sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28e jour (inclus) après le dimanche de la finale, c'est-à-dire **jusqu'au 24 mai 2009**. Les présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Après une défaite par forfait et quel qu'en soit le motif (sauf après blessure ou inaptitude constatée par un médecin et faisant l'objet d'un certificat transmis à la FFB) une pénalité financière de **100 €** est appliquée au comité régional ayant engagé le boxeur sur la compensation aux frais de déplacement versée par la FFB.

Règle 12 - Les tableaux de compétition

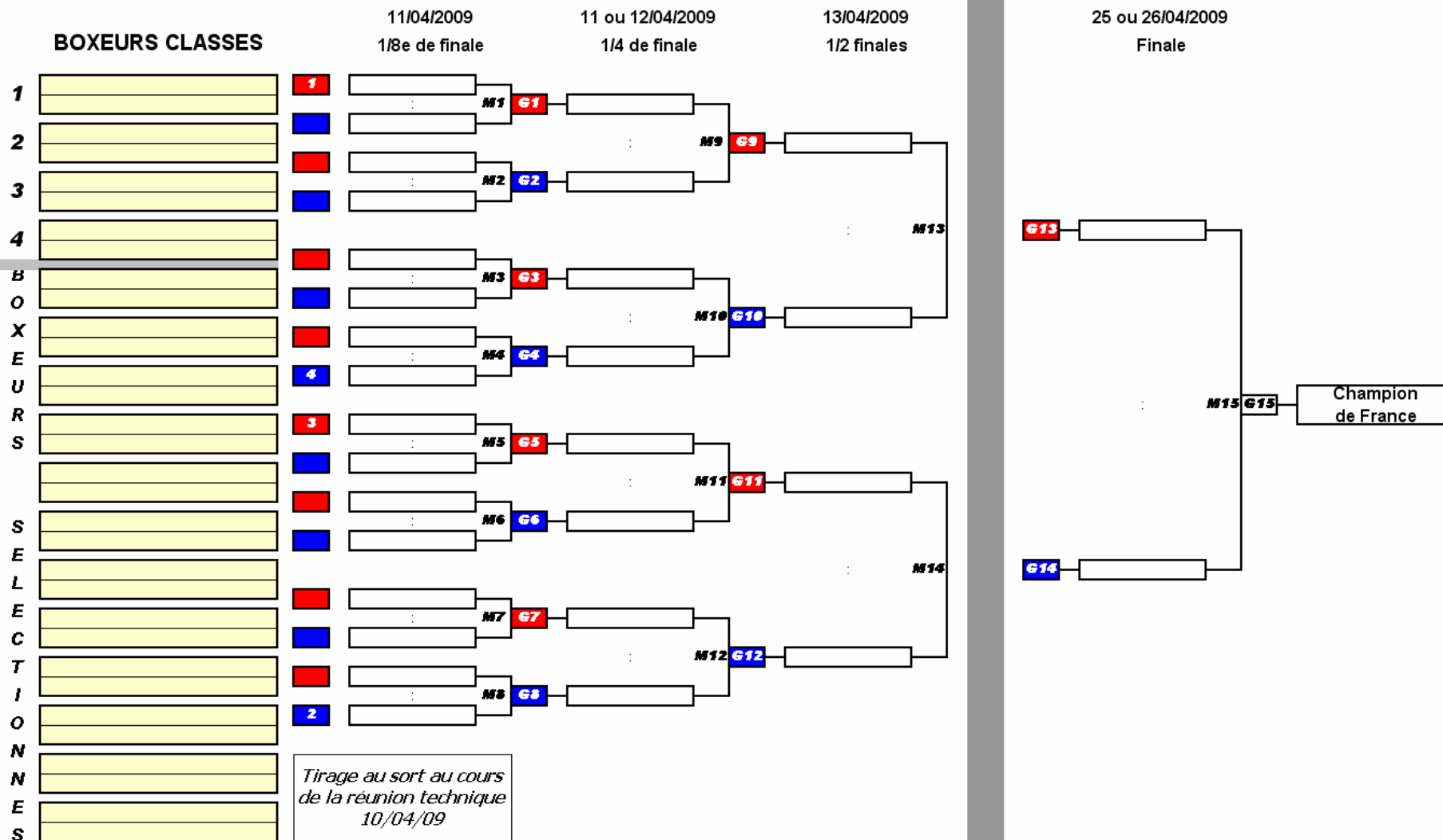
Le tableau de compétition type pour chaque catégorie de poids avec 16 boxeurs sélectionnés est présenté à la suite. Les tableaux sont ajustés par la Commission nationale de boxe amateur en fonction du nombre réel de boxeurs sélectionnés dans chaque catégorie de poids.

Pour chaque catégorie de poids, quatre boxeurs sont classés (n°1, n°2, n°3 et n°4) et placés sur les tableaux de compétition. Le placement des autres boxeurs est déterminé par tirage au sort la veille du début de la compétition sur le site de compétition.

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009

16 boxeurs sélectionnés

Catégorie **XX kg**



F : forfait - M : match - G : gagnant - P : perdant - 1, 2, 3 et 4 : boxeurs sélectionnés et classés par valeur par la CNBA
A partir de 5 : boxeurs sélectionnés et placés sur le tableau par tirage au sort

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS HOMMES 2009

La Fédération française de boxe attribue des prix, publie des classements et délivre des attestations à l'issue du Championnat de France Amateur juniors hommes 2009.

1°) Les prix et les classements du Championnat de France Amateur juniors hommes

- **Le classement par clubs** : sont classés les trois clubs ayant obtenu le plus de points. Les trois clubs classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le classement par comités régionaux** : sont classés les trois comités régionaux ayant obtenu le plus de points. Les trois comités régionaux classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le Challenge du Fair-play** : le Challenge du Fair-play est attribué au boxeur le plus fair-play durant la finale du Championnat de France.

2°) L'attribution des points

Pour les classements par clubs et par comités régionaux, les points sont attribués selon le barème suivant.

<i>Places obtenues par les boxeurs</i>	<i>Nombres de points attribués</i>
Champion de France	4 points
Finaliste	2 points
Demi-finaliste	1 point

<i>Forfaits enregistrés</i>	<i>Nombres de points retirés</i>
Classement par clubs	- 2 points
Classement par comités régionaux	- 2 points

3°) Le Challenge de la Participation

A l'issue de la compétition un classement sur la participation est établi à partir des comités régionaux ayant eu au moins 6 boxeurs de sélectionnés.

Les 3 comités régionaux ayant eu les taux participation les plus hauts (taux de forfaits le plus bas) reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.

Le comité régional ayant eu le taux participation le plus haut (taux de forfaits le plus bas) reçoit une dotation en matériel d'un kit de compétition (1 sac de sport, 8 paires de gants et 6 casques).

En cas d'égalité de points (le taux de participation est calculé au centième près), les comités régionaux sont départagés par le nombre de combats réalisés par les boxeurs de chaque comité régional. En cas de nouvelle égalité les comités régionaux sont départagés par le nombre de victoires obtenues. Si nécessaire, cette dotation pourra être partagée entre plusieurs comités.